

AVIS

RUR.21.285.AV-Nature

Demande d'agrément émanant de l'association Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux – Extension, échange de parcelles et renouvellement de l'agrément de la Réserve naturelle de Prés Rosières (Deux Acren - Lessines)

Avis adopté le 29/10/2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande d'agrément d'une réserve naturelle (extension, échange de parcelles et renouvellement)
Date de réception : 11/10/2021
Références : Néant

Avis

Référence légale : Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 27/10/2021

AVIS

Après un premier examen du dossier sous rubrique en visioconférence le 27 octobre 2021, suivi d'une consultation des membres par voie électronique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, tout en relevant sa qualité et l'intérêt manifeste des différentes parcelles faisant l'objet de cette demande d'agrément (extension, échange de parcelles et renouvellement). Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles (DPR, page 81).



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »